



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE ROGER PERUS

Arrêté de Police N° 12/2021 (ST) du 03 février 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société CATHELAIN,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de génie civil pour la réparation d'une conduite bouchée sur le réseau FT située face au N°178 de la rue Roger Pérus.

ARRETE

- ARTICLE 1** Des travaux de génie civile pour la réparation d'une conduite bouchée sur le réseau FT seront réalisés à compter du lundi 08 février 2021 et pour une durée de 05 jours face au N°178 de la rue Roger Pérus.
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolore ou manuellement selon les besoins du chantier.
- ARTICLE 3** La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.
- ARTICLE 4** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- ARTICLE 5** La société THOME VRD exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- ARTICLE 6** La société THOME VRD dont le siège est situé route de Tilloy 62217 Beaurains
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
Le 03 février 2021

Le Maire,
Maryline Lucas



Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>		véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>		poids lourds <input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande :

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

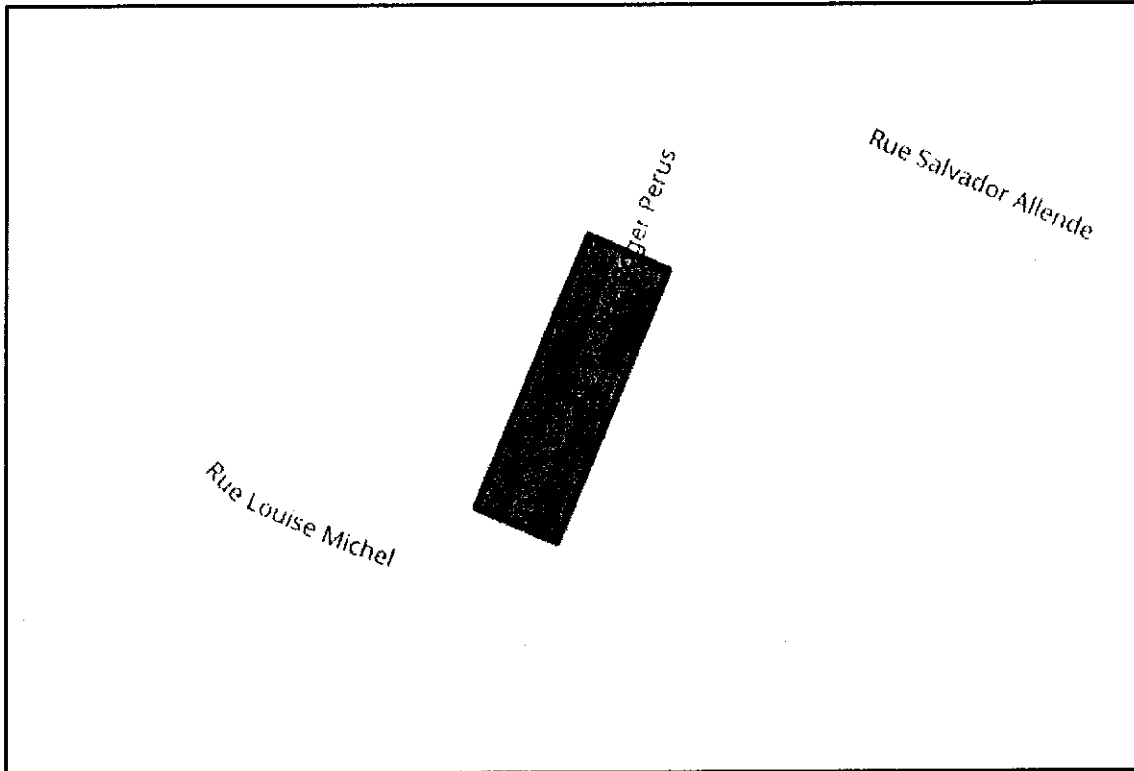
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BEURAINS** Le : **1 7 1 2 2 0 2 0**

Nom : **thome vrd** Prénom : **secretariat** Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



(50.350351 3.148557);(50.350424 3.148906);(50.350486 3.149075);(50.350076 3.148405);(50.350003 3.148357);(50.349941 3.148506);(50.350351 3.148557);



Le 17/12/2020

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

Capture.PNG : <https://dl.sogelink.fr/?6QPGvGhB>

Capture.PNG : <https://dl.sogelink.fr/?4SxGP1AC>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink